



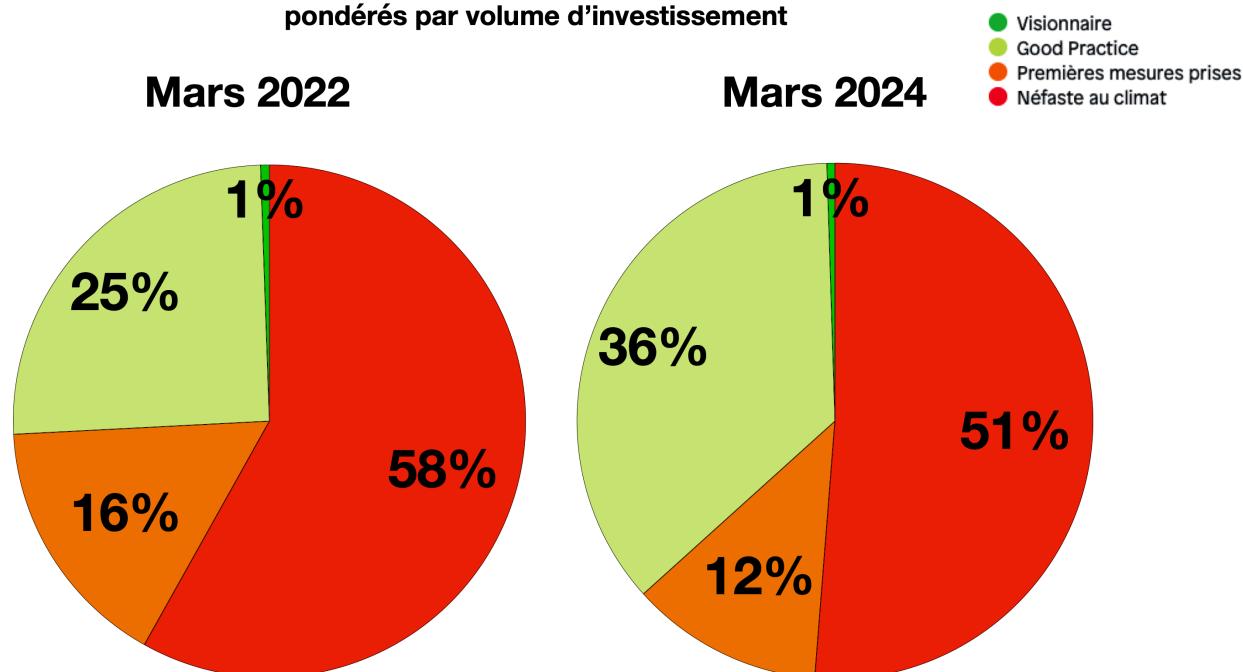
**Plus de durabilité vers l'objectif Paris
1.5°C, mais toujours peu de
dynamique chez la majorité**

Rapport climatique 2024 sur les caisses de pension

Première partie - Avancements chez les avancés

Respect du climat et durabilité des investissements mobiliers

pondérés par volume d'investissement



Introduction

Avec ce rapport climatique **en trois parties**, l'Alliance climatique présente les résultats de ses efforts pour inciter, par le biais du [rating climatique](#), les caisses de pension à progresser. Le voyage devrait aboutir à des émissions de CO2 financées zéro nettes bien avant 2050. Leurs placements financiers doivent contribuer à atteindre l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat, à savoir limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Dans cette **première partie**, nous commençons par les Good News présentant l'augmentation du volume des investissements que nous avons identifiés comme durables et respectueux du climat dans le domaine des placements financiers. Vous y lirez également nos attentes quant aux nouveaux objectifs orientés vers l'avenir qui seraient nécessaires pour l'investissement durable. La [deuxième partie](#) du rapport climatique, qui suivra peu après, rendra compte de l'immobilisme de ceux qui hésitent encore - nous les appelons avec espoir les «ESG Beginners», qui n'en sont qu'au début de l'intégration approfondie des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Enfin, dans la [troisième partie](#), nous exposons pourquoi il est peu réaliste d'espérer que la masse inerte des peu ou pas convaincus se mette en mouvement d'elle-même. C'est pourquoi rien ne se fera sans des réglementations de soutien et des normes sectorielles contraignantes pour une trajectoire climatique à 1,5°C et une orientation sur les [UN Sustainable Development Goals](#).

Les Good News

Ces deux dernières années, davantage de caisses de pension se sont engagées sur la voie de la décarbonisation de leurs placements en titres. Un bon tiers des institutions de prévoyance sont en «**VERT CLAIR**». Nous pouvons constater que, via des **conversions vers des solutions de placement véritablement durables**, elles sont sur une voie avec leurs placements financiers - actions, obligations, placements alternatifs - qui, **en l'état actuel**, peut être considérée comme en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat - max. 1,5°C d'ici 2050.

Pourtant, seul **1% du volume des capitaux de prévoyance** est placé dans des activités économiques ayant un impact positif sur la société, l'environnement et le climat ou offrant de bonnes perspectives à cet égard. Les **visionnaires en «VERT»** sont l'avenir pour réussir à limiter le réchauffement à 1,5°C. Si toutes nos institutions de prévoyance soutenaient les solutions pour une économie sans fossiles, respectueuse de l'homme et inclusive, dans le sens «Environmental, Social, Governance (ESG) at its best» avec un alignement optimal sur les [UN Sustainable Development Goals](#), alors réussirait également le **changement de direction** par rapport aux **trajectoires climatiques «mainstream»** qui tendent vers 3°C ou plus, pour atteindre le «**Paris 1.5°C Alignment**» avec un objectif net zéro si possible en 2040.

Et voici nos recommandations : avec cette vision en tête, des **revenus seraient à rechercher dans les secteurs économiques qui ne sont pas les moteurs du réchauffement climatique, mais qui s'occupent des solutions** pour une économie nette zéro et pour la justice climatique. Avec leur deuxième axe d'action, la **prise d'influence sur les entreprises qui restent investissables mais doivent s'améliorer**, les pionniers augmentent leur impact sur l'économie réelle. Pour ce faire, ils se regroupent en associations d'investisseurs - l'[Ethos Engagement Pool International](#), par exemple, a prouvé son efficacité avec son travail dans le cadre de l'association mondiale [Climate Action 100+](#). Celle-ci veut assurer que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et s'engagent à suivre une trajectoire de décarbonisation vers le zéro net. Enfin, les visionnaires de la durabilité encouragent aussi très fortement l'«**Impact Generating Investing**», avec des parts de volume dans les actifs dépassant largement les 5%. Son **impact positif est particulièrement élevé lors de la promotion d'activités économiques et d'entreprises à fort potentiel de durabilité, mais qui sont sous-financées et mal desservies** au vu de la perception et de l'intégration dans l'économie, la finance et les réseaux d'investisseurs. L'engagement des investisseurs les renforce également à sein du grand public, de la politique, des réseaux de recherche et de développement. Un soutien particulier devrait être apporté aux entreprises durables et aux **activités économiques mal desservies dans le Sud global, les Frontier et les Emerging Markets**, à la lumière des [UN Sustainable Development Goals](#).

Le Gold Standard est disponible : la Roadmap de la Net Zero Asset Owners Alliance

Une étape réalisable à court terme, en tant que préalable à la politique d'investissement visionnaire et globale décrite, consiste à s'orienter vers le modèle global du [Target Setting Protocol de la Net Zero Asset Owners Alliance \(NZAOA\)](#), l'association leader des assurances et des caisses de pension mondiales. La feuille de route de la NZAOA repose essentiellement sur les **trois axes d'action** déjà présentés dans le cas des visionnaires :

1. **Décarbonisation directe du portefeuille**
2. **Réduction des émissions financées dans l'économie réelle via la prise d'influence des actionnaires**
3. **Investissements ciblés dans les solutions climatiques.**

D'ici 2030, la **performance de décarbonisation** devrait atteindre 50%, ou mieux encore 60%, par rapport à 2020, afin de parvenir au moins à l'objectif minimum actuel de zéro net au plus tard en 2050, en toute sécurité.

Ces axes d'action sont mis en œuvre avec la profondeur et l'intensité requises uniquement par les visionnaires en «VERT». Comme nous l'avons mentionné, cela se fait en outre avec un alignement optimal sur les [UN Sustainable Development Goals](#).

Dans le champ des institutions de prévoyance en «**VERT CLAIR**», nous observons de nombreuses approches orientées vers l'avenir, qui mettent généralement en œuvre deux des axes d'action de la NZAOA : Conversions dans le portefeuille et «Active Ownership» efficace, conversions dans le portefeuille et «Impact Investing» dans les solutions, ou encore une approche sur les trois trajectoires, mais avec une intensité encore faible.

Jusqu'à présent, nous n'avons **pas encore réussi à repérer une institution de prévoyance «VERT CLAIR»** que nous aurions pu classer avec un «**potentiel au VERT**».

Recommandations de l'Alliance climatique pour la future évolution

Notre collection d'étapes supplémentaires recommandées pour atteindre le «potentiel au vert» se trouve dans les [critères pour le «VERT»](#). Les points centraux :

- Sont sélectionnées ou sous-/surpondérées en fonction de leur degré d'alignement les entreprises qui intègrent une **trajectoire de décarbonisation compatible avec l'objectif «Paris 1,5°C zéro net»**. Les portefeuilles peuvent aussi être construits selon une approche «Best-in-Class» stricte avec exclusion des titres «Worst-in-Class» - ou sur la base d'un «Best-in-Class Tilt» (sous-/surpondération); le principe [«Best-in-Service»](#) d'[Inrate](#), qui garantit implicitement aussi le «Paris 1,5°C alignment» est à cet égard exemplaire.
- La fortune mobilière est en outre investie en corrélation substantielle avec la plupart des [UN Sustainable Development Goals](#) pertinents dans des secteurs - et, au sein de ces secteurs, dans des entreprises - qui sont durables sur le plan environnemental et acceptables sur le plan social et éthique.
- Cela nécessite une stratégie de **réduction progressive et tranchante des titres investissables ou une intervention équivalente et massive par le biais de sous-pondérations et de surpondérations** qui réduisent l'exposition dans la mesure du «misalignment» des entreprises avec leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement par rapport à l'objectif «Paris 1,5°C zéro net», au [Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework](#) et aux [UN Sustainable Development Goals](#) pertinents.
- Un **indicateur de poids** pour le «**Misalignment**» est la **vitesse de réorientation des modèles économiques des entreprises suite à l'engagement** des Asset Owners, comme la réponse des entreprises cibles de la [Climate Action 100+](#) et de la [Nature Action 100](#), ainsi que la crédibilité de leur trajectoire de décarbonisation («1.5°C-Alignment») dans le cadre de leur participation à la [Science Based Targets Initiative](#).

- Ainsi, non seulement les entreprises, et les secteurs économiques qui ne montrent pas de trajectoire de réduction compatible avec 1,5°C de leur forte intensité en CO2eq et de leurs émissions absolues (comprenant les émissions directes de gaz à effet de serre Scope 1 et les achats d'énergie Scope 2) sont largement exclus, mais aussi et surtout ceux dont la **chaîne d'approvisionnement** (matières premières et produits) génère des **émissions particulièrement élevées du Scope 3 en amont et en aval**.
- De manière fondamentale, une trajectoire existe pour la **réduction décisive du nombre d'entreprises qui n'affichent pas d'objectifs ou pas d'objectifs crédibles dans le domaine d'impact de la [Science Based Targets Initiative](#)**. Il en va de même pour les entreprises des **secteurs cibles de [Nature Action 100](#)**, comme la production et la vente de viande et de produits laitiers, la production forestière et le papier, la chimie et l'agrochimie, les métaux et l'exploitation minière, dont les activités n'évoluent pas positivement conformément aux attentes en matière de protection et de restauration de la nature et des écosystèmes.
- **Non seulement les actions et les obligations d'entreprises**, mais aussi les **obligations d'État** et les placements alternatifs (**private equity, private debt, infrastructure, matières premières, or, hedge funds**, autres) sont investis sur une trajectoire de mise en conformité avec ces critères stricts de durabilité; pour toutes ces classes d'actifs traditionnelles et alternatives, une trajectoire existe vers le **«Paris-1.5°C-Alignment»**, correspondant à l'objectif de vouloir atteindre une **«Implied Temperature Rise»** prouvée ou évidente (pour un volume de placement < 1 milliard de CHF) de **1.5°C au maximum**.
- Sur l'axe du Investor's Engagement (**«Active Ownership»**), la caisse de pension s'aligne le mieux possible sur les dispositions les plus avancées du [Target Setting Protocols de la Net Zero Asset Owners Alliance \(NZAOA\)](#). En tant que «Asset Owner», elle est de préférence **directement affiliée** à une association existante ou à un prestataire de services. Idéalement, elle fait appel en grande partie à des **gestionnaires d'actifs dont l'efficacité de l'engagement est prouvée**, en particulier pour les titres étrangers, et maximise ainsi l'impact de sa prise d'influence.
- Les activités et institutions ayant un **impact positif sur l'économie réelle, la société, l'environnement, le climat et la biodiversité** sont privilégiées : dans le domaine des énergies renouvelables, de l'agriculture et de la sylviculture écologiques, de la construction écologique, de la mise en place et de l'entretien d'infrastructures nécessaires à un mode de vie écologiquement durable, des services de santé et de besoins quotidiens dans le cadre de ce qui est écologiquement et socialement acceptable, de **la justice climatique, de l'adaptation au climat dans le Sud global, de la microfinance** dans le cadre des «Sustainable Development Goals».
- La part du **«Sustainable and Green Impact Generating Investing»** par rapport aux meilleures normes mondiales disponibles représente au **minimum 6% des actifs**. Les lignes directrices sont les «Five Dimensions of Impact» de l'[Impact Management Project, sur Impact Frontiers](#). Elles ont été largement mises en œuvre par le [Global Impact Investing Network \(GIIN\)](#) et complétés par sa [IRIS+Taxonomy](#) des activités positives éligibles.

Nous terminons ainsi les Good News. Lisez la **deuxième partie** pour en savoir plus sur les activités de l'Alliance climatique qui devraient faire avancer les choses dans la situation suspendue dans laquelle se trouvent encore les indécis et les non transparents.

Deuxième partie - Peu de mouvement chez les impassibles et les non transparents

Rating climatique placements mobiliers

Liste des 275 ESG Beginners présumés

Nous n'avons pas pu intégrer environ 800 autres mini-caisses de pension dans notre processus d'évaluation en raison de l'ampleur de la tâche.

Situation 5 mars 2024

Institution	Volume en mrd. CHF	Exposé de motifs	Tendance 2020-2023
Caisse de pension d'UBS	28.0	Intransparente; pas de compatibilité climatique	<i>dans l'obscurité</i>
Caisse de pension Roche	13.0	Intransparente; pas de compatibilité climatique	<i>dans l'obscurité</i>
GastroSocial Caisse de pension	10.0	Pas de compatibilité climatique	<i>en recul</i>
Fonds de désaffectation centrales nucléaires et gestion déchets radioactifs STENFO	9.5	Pas de compatibilité climatique	<i>stagnante</i>
FCT Trianon	6.0	Pas de compatibilité climatique	<i>en recul</i>
Caisse de pension Swatch	4.5	Pas de compatibilité climatique	<i>stagnante</i>
Pensionskasse der Zürich Versicherungs-Gruppe	4.0	Intransparente; pas de compatibilité climatique	<i>dans l'obscurité</i>
Fondation de prévoyance ASMAC	3.5	Pas de compatibilité climatique	<i>en recul</i>
Caisse de pension Syngenta	3.0	Pas de compatibilité climatique	<i>en recul</i>
AXA Columna Fondation collective Client Invest	3.0	Pas de compatibilité climatique	<i>stagnante</i>
Fondation de Prévoyance de Richemont	3.0	Pas de compatibilité climatique	<i>stagnante</i>

«TRÈS ROUGE» sont, avec environ 40% du volume de placement, les impassibles et les non transparents

Dans cette deuxième partie de notre rapport climatique 2024, nous devons maintenant aborder les **Not So Good News**. Nous avons établi la [liste des 275 ESG Beginners présumés](#), présentée avec les premières lignes ci-dessus, dans le cadre de notre campagne de recensement et de challenging de la partie encore obscure des caisses de pension. Jusqu'à présent, celles-ci investissent de manière conventionnelle, donc néfaste pour le climat, comme nous l'avons découvert sans surprise. Nous disons «présumé», car

nous allons encore vérifier si un changement positif n'est pas en cours dans l'une ou l'autre caisse de pension. Avec cette liste, nous atteignons la partie «TRÈS ROUGE» d'environ 28 à 30% du volume de placement de toutes les institutions de prévoyance. Nous n'avons pas pu recenser environ 800 autres mini-caisses de pension d'entreprise représentant environ 10 à 12% du volume total des placements en raison de la charge de travail importante, mais cette partie est aussi à considérer comme «TRÈS ROUGE». Ensemble, ces deux parties «TRÈS ROUGES» représentent, avec environ 40%, la majeure partie du volume de placement en «ROUGE», soit 51% du total, que nous avons dû qualifier de «néfaste pour le climat» dans la première partie. Pour le reste, soit **environ 11%** du total de toutes les caisses de pension, qui est encore en «ROUGE», nous avons heureusement des raisons de penser qu'une évolution, bien qu'encore faible, vers la durabilité est en cours - conformément à la tendance «légèrement mieux» ou «mieux», en partie aussi déjà avec un «potentiel à l'orange».

Manque de transparence

Parmi les moyennes et grandes caisses de pension que nous avons recensées, environ 220 ne sont pas transparentes, faute de présence web. Selon nos échantillons, il en va de même pour les quelque 800 mini-caisses de retraite. Nous avons additionné ce volume de placement des institutions de prévoyance que nous devons classer comme «dans l'obscurité» : **l'impact des investissements ne peut pas être déterminé pour environ 20% du capital de prévoyance** de la Suisse sur un total de quelque 1400 milliards **via un examen indépendant par des groupes d'intérêts externes**. Le montant «obscur» de l'ordre de 280 milliards n'est pas une bagatelle.

Pas de présence web sur le site de l'entreprise : ce qui peut encore s'expliquer par le manque de ressources pour les quelque 800 mini-caisses de pension de PME, est en revanche incompréhensible pour les grandes caisses de pension d'entreprises. Le comportement de la [caisse de pension de l'UBS](#) et de la [caisse de pension de Roche](#) est particulièrement frappant : elles se permettent de rester dans l'obscurité vis-à-vis de l'extérieur. De même, elles répondent négativement, quand elles le font, aux demandes répétées d'informations de l'Alliance climatique pour savoir si et comment précisément leur politique de placement intègre la durabilité. Ce comportement de ces mauvais élèves est en contradiction manifeste avec la [Norme de reporting ESG](#) de l'association des caisses de pension ASIP du décembre 2022 qui précise qu'il s'agit de «donner un signal : La branche des caisses de pension s'occupe de ce thème de manière responsable, le communique activement et assume ainsi sa responsabilité». Et l'ASIP «recommande de publier un aperçu de la stratégie de durabilité (y compris les chiffres clés ESG) sur le [site Internet](#)». De plus, le [Guide ESG pour les caisses de pension suisses](#) de l'ASIP de juillet 2022 affirme que le reporting est «un instrument de communication qui joue un rôle appréciable en informant les destinataires et les [groupes d'intérêt extérieurs](#) d'une mise en œuvre appropriée des critères ESG». Quoi qu'il en soit, nous devons considérer une absence de réaction à nos demandes comme une prise de connaissance et un accord avec notre hypothèse selon laquelle ils investissent encore de manière conventionnelle et donc néfaste pour le climat.

La nocivité climatique viole aussi le devoir de diligence

Les institutions en «ROUGE», en particulier les impassibles et les non transparents, **ne respectent pas leur devoir de diligence fiduciaire** imposé par la loi. Leurs investissements incessants dans les énergies fossiles ne représentent donc pas seulement un risque pour le climat, mais aussi pour les retraites. Depuis 2018 déjà, l'[avis de droit NKE](#) affirme que les caisses de pension suisses doivent elles aussi tenir compte

des risques financiers liés au climat lors de la sélection des entreprises pour leurs placements. Elles ne doivent pas non plus manquer les opportunités de la transition énergétique. Si les responsables ne modifient pas leur gestion des risques, cela peut être qualifié juridiquement de violation de leur devoir de diligence fiduciaire envers leurs assurés. **Les caisses de pension retardataires se retrouvent légalement vulnérables.**

La campagne d'information de l'Alliance climatique

Nous avons pu relever le rating de quelques caisses de pension qui, sur notre recommandation, nous ont indiqué dans quelle mesure elles avaient déjà substitué des fonds conventionnels par des solutions d'investissement «Advanced ESG» - certaines directement au «Vert clair» - et les retirer de la liste des ESG Beginners en question. L'absence quasi totale de réactions nous a toutefois incités à envoyer une [version préliminaire de la lettre d'information aux membres des conseils de fondation](#) des 275 institutions de prévoyance restantes. Celle-ci aborde notamment la consigne mentionnée, découlant du devoir de diligence fiduciaire, d'intégrer les risques financiers liés à la durabilité et au climat dans la politique de placement.

La durabilité est simple - Just do it !

Nous avons envoyé aux 275 institutions de prévoyance figurant sur la [liste des 275 ESG Beginners présumés](#), en plus de la lettre d'information, notre nouvelle [Liste de recommandations - Solutions de placement durables et respectueuses du climat pour les caisses de pension](#). Celle-ci visualise la multitude de fonds «Advanced ESG» proposés sur le marché pour remplacer leurs équivalents conventionnels et les évalue en fonction de leur performance en matière de durabilité. Il existe aujourd'hui, contrairement au passé, une large gamme de fonds substantiellement durables pour couvrir pour ainsi dire tous les besoins financiers des caisses de pension, de mieux en mieux documentés avec des données sur le climat et la durabilité. Ce nombre est élevé, bien que nous appliquions des filtres stricts - le greenwashing et l'absence de documentation sur la durabilité ne passent pas chez nous. Notre liste est en cours d'élaboration. Néanmoins, elle contient déjà 140 fonds ainsi que groupes de placement de fondations de placement de toutes les classes d'actifs : pour les actions (cotées et non cotées), les obligations (cotées et non cotées) et les infrastructures. Avec les sous-variantes financières que nous ne mentionnons pas, ce nombre serait plusieurs fois supérieur. Il manque également les fonds immobiliers. **Conclusion : depuis longtemps, le prétexte de l'absence d'offre adaptée ne fonctionne plus.**

Nous concluons ainsi la rubrique Not So Good News. Retrouvez dans la **troisième partie** nos réflexions sur les chances de succès d'une politique fédérale qui mise encore sur sur l'engagement volontaire dans la prise de mesures de redirection des flux financiers à la lumière de l'Accord de Paris sur le climat.

Troisième partie - La tendance : Régulations contraignantes



L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse
Curia Vista – Banque de données des objets parlementaires

23.3135 Motion

Aligner la LPP sur les objectifs suisses en matière de durabilité

Déposé par: Landolt Martin
Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.
Le Centre

Cosignataires (14)

Andrey Gerhard, Fischer Roland, Gredig Corina, Grossen Jürg, Hess Lorenz, Jauslin Matthias Samuel,
Mettler Melanie, Mäder Jörg, Ryser Franziska, Siegenthaler Heinz, Stadler Simon, Studer Lilian,
Widmer Céline, Wismer-Felder Priska

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) de manière que la prise en compte de la durabilité au sens des objectifs de développement durable de la Suisse soit intégrée aux devoirs fiduciaires. Les institutions de prévoyance devront rendre des comptes à ce sujet chaque année.

Avis du Conseil fédéral du 17.05.2023

Dans son rapport " Finance durable en Suisse " du 16 décembre 2022, le Conseil fédéral présente les champs d'action 2022–2025 et les mesures correspondantes en vue d'assurer à la place financière une position de leader en matière de développement durable (www.sif.admin.ch > Politique et stratégie en matière de marchés financiers > Finance durable). Il y recommande aux institutions de prévoyance de faire preuve de transparence sur leur site Internet en indiquant dans quelle mesure leur stratégie d'engagement et l'exercice de leurs droits de vote associés à des actions sont compatibles avec les objectifs de durabilité qu'elles soutiennent sur une base volontaire, notamment l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050. Dans sa Stratégie pour le développement durable 2030, le Conseil fédéral déclare vouloir soutenir les institutions de prévoyance dans leurs efforts visant à prendre en compte les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat dans la gestion des fonds de prévoyance. En revanche, il rejette l'introduction de normes pour l'établissement de rapports dans les bases légales de la prévoyance professionnelle et mise ici également sur l'engagement volontaire. De telles normes engendreraient un travail supplémentaire considérable pour la révision et la

Proposition du Conseil fédéral du 17.05.2023

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Dans cette **troisième partie**, nous abordons le sujet du respect de l'engagement pris par la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat afin de réorienter ses flux financiers dans le domaine de la prévoyance professionnelle vers l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.

Le placement durable dans la LPP ?

La motion Landolt au Conseil national, dont un extrait est reproduit ci-dessus, veut que le respect des objectifs de durabilité fasse explicitement partie du devoir de diligence fiduciaire des caisses de pension dans la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et que le rapport à ce sujet soit obligatoire. Le message clé de l'[avis de droit NKF](#) publié par l'Alliance climatique en 2018 deviendrait ainsi juridiquement contraignant. Le traitement au Parlement n'a pas encore eu lieu, le Conseil fédéral rejette la motion.

Que la motion déposée par le centre-gauche soit adoptée ou non, il est un fait que le thème de la durabilité des investissements des caisses de pension a été abordé par la politique. Jusqu'à présent, le secteur de la LPP est passé sous le radar. Les entretiens départementaux de la Confédération autour de la Sustainable Finance ont actuellement impliqué les banques, les assurances et les gestionnaires de fortune. Les milieux concernés ont réagi en publiant des initiatives de branche à l'intention du grand public et des différents membres des organisations, comme l'Association des gérants de fortune Asset Management Association of Switzerland (AMAS) avec la [libre autorégulation Sustainable Finance](#). Cette mesure, qui n'est pas (encore) enregistrée par les autorités, définit pour la première fois des prescriptions explicites et **contraignantes** pour l'organisation des établissements financiers qui conçoivent et gèrent des placements collectifs liées à la durabilité, ainsi que pour l'information sur les produits durables. L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) n'en est pas encore à ce stade avec le [Guide ESG pour les caisses de pension suisses](#) et la [Norme de reporting ESG](#) pour les caisses de pension, évoqués dans la deuxième partie. L'ASIP qualifie expressément le Guide ESG d'état des lieux et de liste de contrôle. Elle identifie la Norme de reporting ESG comme une **recommandation**. L'un de ses objectifs est : «Globalement, ces normes en matière de reporting doivent donner un signal clair, à savoir que la branche des CP se préoccupe du développement durable de sa propre initiative, le fasse savoir activement et assume ses responsabilités».

La durabilité dans le secteur des caisses de pension - est-ce qu'elle se fait d'elle-même ?

Est-ce que l'association réussira à faire avancer l'ensemble de la branche des caisses de pension avec ses quelque 1200 institutions de prévoyance ? A savoir, **que les décideurs s'informent, se familiarisent avec la thématique, agissent de manière auto-responsable et dans une mesure suffisante en matière de durabilité, et qu'ils en témoignent au final vis-à-vis de l'extérieur ?** Il semble très irréal que le Conseil fédéral, dans sa réponse négative à la motion Landolt, reproduite ci-dessus, se limite à seulement recommander aux institutions de prévoyance de créer de la transparence sur leurs sites Internet. **Comment un engagement volontaire ainsi compris va-t-il pouvoir aboutir ?** Un grand challenge : comme nous l'avons mentionné dans la deuxième partie, non seulement des acteurs majeurs tels que la [caisse de pension de l'UBS](#) et la [caisse de pension de Roche](#), mais aussi environ 220 autres institutions de prévoyance de grande et moyenne taille n'ont pas de présence Internet. **Au total, environ 20% du volume des placements restent totalement obscurs pour le public et les milieux politiques.** Le montant «obscur» de l'ordre de 280 milliards n'est pas une bagatelle.

Nos expériences jusqu'ici décevantes dans le cadre de la campagne d'information présentée dans la deuxième partie à l'intention des caisses de pension figurant sur la liste des 275 ESG Beginners présumés laissent entrevoir le **doute** : le train roulera-t-il vraiment à la vitesse requise et sur la bonne piste vers la durabilité ?

Nous analyserons en tout cas les rapports annuels 2023 des caisses de pension disposant d'un site web et tenterons de vérifier auprès des 220 "ESG Beginners" sans site web s'il existe un reporting ESG pour l'exercice 2023 ou si un tel reporting est prévu au moins pour l'exercice 2024. Le moment de vérité arrivera au plus tard à la mi-2025, lorsque les rapports annuels de 2024 seront dus.

La pression va augmenter

Avec l'adoption de la [Loi sur le climat et l'innovation](#) en juin 2023, des dispositions relatives à la réorientation des flux financiers sont également entrées en vigueur :

Art. 1 But

....

c. orientation des flux financiers de manière à les rendre compatibles avec un développement à faible émission capable de résister aux changements climatiques.

....

Art. 9 Objectif visant à rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques

1. La Confédération veille à ce que la place financière suisse apporte une contribution effective à un développement à faible émission capable de résister aux changements climatiques. Il s'agit notamment de prendre des mesures de réduction de l'effet climatique des flux financiers nationaux et internationaux.
2. Le Conseil fédéral peut conclure, avec les secteurs financiers, des conventions visant à rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques.

Tôt ou tard, cette première disposition légale mettant en œuvre l'accord de Paris sur le climat devra également être **concrétisée** par des dispositions d'exécution et/ou des conventions. Cela vaut également pour les investissements du secteur des caisses de pension.

Tous les indicateurs montrent donc un degré croissant de caractère contraignant. **Si la trajectoire de l'engagement volontaire échoue**, comme cela semble être le cas, **des réglementations contraignantes deviennent inévitables**. Par exemple **dans le cadre de la LPP, avec des normes sectorielles contraignantes** et par le biais d'une **autorégulation de la branche** reconnue publiquement et **liant tous les acteurs** impliqués, avec une supervision de la compliance. Au final, la **transparence** (reporting) **n'est pas la seule exigence**, il faut aussi des dispositions cadres contraignantes **en matière de contenu**. Les objectifs de la Net Zero Asset Owners Alliance, que nous avons présentés dans la première partie, constituent des modèles en la matière. Au niveau suisse également, [le SIF et l'OFEV sont en train de prendre les devants](#).

Conclusion

La Suisse est tenue d'apporter sa contribution aux objectifs mondiaux de durabilité, avec sa place financière et ses secteurs, y compris les institutions de prévoyance. **La vitesse doit accélérer dans l'ensemble du secteur des caisses de pension**. Les caisses de pension en «VERT CLAIR», que nous avons présentées favorablement dans la première partie, montrent comment procéder. Mais cela ne suffit pas. L'important, c'est aussi la part considérable des impassibles et non transparents. Leur comportement est déterminant pour la branche et ne doit pas être balayé d'un revers de main. **Au final, il faut des dispositions cadres contraignantes en matière de contenu avec une sauvegarde de la compliance**. Bien évidemment, elles doivent tenir compte des spécificités et de la diversité du secteur, elles doivent être axées sur des principes, mais elles doivent apporter leur juste contribution aux objectifs de durabilité. **Si le secteur des caisses de pension n'y parvient pas lui-même, c'est à la politique de s'en charger**.

Mars 2024

Auteur:

Sandro Leuenberger

sandro.leuenberger@klima-allianz.ch
www.alliance-climatique.ch